Rencontre-débat du Comité 21

M. Philippe Richert,

Président du Conseil général du Bas-Rhin

"Les collectivités aux avant-postes du développement durable : l'exemple du Conseil général du Bas-Rhin"

Mercredi 11 septembre 2002

Exposé de M Philippe RICHERT

Merci de cet accueil. Permettez-moi, cher Président, de vous dire le plaisir que j'ai de vous retrouver après quelques années durant lesquelles nous nous sommes moins vus. Nous avons eu une période où les rencontres étaient denses pour essayer de proposer à la France un modèle de surveillance des pollutions atmosphériques, qui permette d'être autre chose qu'un "panier percé".

J'ai beaucoup de plaisir aussi à retrouver de nombreux amis, même si je ne peux pas tous les citer, comme Stéphane COCHEPAIN, Michel ELBEL, Françoise DUCHÉZEAU, Andrée BUCHMANN et quelques autres, avec qui nous avons fait un bout de chemin sur des sujets parfois difficiles et pour lesquels nous avons partagé des combats.

Permettez-moi d'entrer tout de suite dans le vif du sujet et de présenter ma vision du développement durable, telle que nous essayons en Alsace, dans le Bas-Rhin, de la mettre en œuvre et également la manière dont nous nous sommes engagés.

Pour expliquer une partie de mon parcours et de mes engagements, je dirai que je suis originaire d'une zone rurale, parc naturel régional classé réserve mondiale de la biosphère. Ce point sensibilise à l'environnement. Il ne pose pas la question des grands enjeux urbains mais amène une sensibilité à ce qui était appelé jadis "l'environnement", c'est-à-dire la nature, les écosystèmes, les animaux et les plantes. J'ai eu l'habitude de "vivre avec", c'était mon quotidien.

La notion de développement durable, comme nous l'avons vue à Johannesburg de façon très importante, est de faire coexister, de travailler pour que les trois angles du triangle existent réellement. L'un de ces angles est l'environnement au sens large, la qualité de vie, le deuxième étant le social, la solidarité, et le troisième l'économie et le financier. Le développement durable, c'est agir aujourd'hui pour une meilleure qualité de vie et que cela continue demain.

Cette notion de développement durable et cet équilibre entre les trois angles varient évidemment d'un endroit à l'autre. Lorsque nous étions à Johannesburg et que le maire d'une ville expliquait que 50 % de sa population était atteinte de SIDA, la notion de développement durable n'a pas le même sens que lorsque nous en parlons pour nos régions et nos villes, c'est évident ! L'approche est différente.

Le principe est que, dans toutes les circonstances, nous essayions d'offrir des réponses, des alternatives, des projets, des perspectives qui permettent de trouver un équilibre durable en tenant compte de l'environnement.

En Alsace, nos caractéristiques et nos approches sont un peu plus spécifiquement alsaciennes, car les conditions nous sont propres. Nous avons, dans le Bas-Rhin, 1 million d'habitants, avec Strasbourg qui est une ville plus importante que les autres, 250 000 habitants intra muros et 450 000 environ avec l'agglomération. Cependant, cela reste une ville à dimension humaine -ce n'est pas une mégalopole-, avec des maisons qui, sauf exception, sont d'approche à l'envergure d'un individu.

Parallèlement, il existe des espaces très ruraux, avec une densité de 50 habitants au kilomètre carré. En revanche, la moyenne de l'Alsace représente 200 habitants au kilomètre carré, soit le double de la moyenne nationale. Si vous enlevez toute la partie vosgienne, les sommets et ce qui n'est pas urbanisable, la plaine doit avoir une densité d'environ 450 habitants au kilomètre carré, soit une densité relativement forte. Ces éléments sont importants pour la prise en compte de l'environnement.

L'Alsace est une région qui, globalement, est un axe de passage, ce qui est prégnant pour l'incidence des nuisances sur l'environnement. Elle possède également une certaine densité d'activités de type industriel. Nous avons donc les pollutions atmosphériques liées aux activités anciennes, de type raffinerie, avec des émissions de SO_2.

L'Alsace a la chance extraordinaire d'avoir une belle nappe phréatique, avec une bonne qualité d'eau, mais qui est très fragile. C'est une véritable richesse mais très compromise si nous ne faisons pas attention à ce qui se passe au-dessus et dedans.

Nous avons beaucoup d'atouts, mais nous constatons aussi que, très souvent, ceux-ci ont des à-côtés qui doivent nous rendre plus prudents et plus attentifs quant au devenir de ces richesses.

Concernant les écosystèmes, si je résume, lorsque nous allons des Vosges vers la plaine, nous retrouvons la même chose du côté allemand, des deux côtés de ce que nous appelons "la montagne". Certains vont nous trouver prétentieux, car elle ne dépasse pas 1 500 mètres, mais les Vosges ont la particularité d'avoir des écosystèmes intéressants : d'abord sur les sommets vosgiens et ensuite une gestion forestière et une chasse, toute deux assez particulières, pour ceux qui connaissent le régime d'Alsace-Moselle.

Dans la plaine, nous retrouvons les collines sous-vosgiennes avec des à-côtés sympathiques, comme les vignobles, les vergers et les pelouses sèches, avec une richesse faunistique et floristique tout à fait sympathique. Par exemple, aux alentours de Colmar, vous pouvez trouver des cigales … Je dis cela pour ceux qui prétendent que l'Alsace est la Sibérie !

A certains endroits, nous avons des collines sèches en raison des précipitations mais aussi et surtout à cause de la nature du sous-sol qui a des répercutions immédiates, bien entendu, sur le couvert végétal et, en particulier, sur certains types de flore, comme les anémones pulsatiles et d'autres.

Dans la plaine, nous avons deux ensembles très intéressants, liés à la présence de l'eau. Tout d'abord au niveau du Rhin, où jadis les forêts alluviales étaient inondées régulièrement par le Rhin, ce qui n'est pas exclu pour le futur, car nous remarquons certaines inondations dans des secteurs que nous ne pensions plus soumis à ce type d'aléas. Nous avons gardé un certain nombre de forêts primaires, relictuelles. Même si, avec des transformations du Rhin et les canalisations, ce n'est plus exactement identique, nous avons néanmoins gardé une certaine qualité de forêts rhénanes.

Un peu plus loin, se trouvent des zones inondables ou humides. Elles se trouvent au débouché d'un certain nombre de rivières vosgiennes lorsqu'elles arrivent dans la plaine d'Alsace. C'est une richesse faunistique et floristique, environnementale, de milieux, assez extraordinaire dans une Alsace très contrainte par la densité de la population et les activités économiques. Bien sûr, c'est une richesse à laquelle nous devons être sensibles. Lorsque les collectivités s'intéressent au développement, c'est tout naturellement -mais avec quelques contraintes- qu'elles prennent en compte cette diversité.

Dans le Bas-Rhin, dans la collectivité que je préside, nous avons engagé depuis très longtemps bon nombre d'actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

Nous avons, vers 1985, arrêté le premier schéma départemental de protection des espaces naturels sensibles. C'est assez particulier car, dans ces années, ceux qui ont fait un tel schéma ne sont pas très nombreux. Nous avons pratiqué cet inventaire des espaces naturels avec, notamment, la mise en lumière de ce qui aurait dû être classé en réserves naturelles par l'État. Bien sûr, nous avons les forêts rhénanes. Celles-ci appartiennent à des communes et, en classant des forêts en réserves -vous connaissez les contraintes liées-, nous avons bien entendu des pertes d'exploitations forestières.

A l'époque, lorsque nous avons mis en place ce schéma départemental pour les sites les plus prestigieux, pour les forêts rhénanes, le Conseil général a proposé aux communes de leur verser annuellement l'équivalent de la perte d'exploitation forestière. Nous avons fait une évaluation, avec

une réévaluation annuelle, et les communes ont accepté ce classement en réserves. Ce projet a pu aboutir car les communes ne s'y opposant plus, l'État a pu mettre en place les moyens et proposer la gestion adéquate pour ces forêts.

En Alsace, tout n'a pas la même qualité environnementale qu'ont ces forêts rhénanes, en particulier les rides, les pelouses sèches, etc ..., et d'autres milieux précieux qui ne sont pas des grands monuments naturels mais qui méritent néanmoins d'être suivis et entretenus. Pour ce faire, il s'est créé en Alsace le Conservatoire des sites alsaciens (CSA) et il est maintenant réparti dans presque toutes les régions. Ce sont les Conservatoires régionaux des sites que j'aurais souhaité voir élever au même rang que le Conservatoire du littoral. Malheureusement, les ministres successifs n'y ont vu que très peu d'intérêt. Progressivement, nous y faisons plus attention, mais cela n'a pas été pris en compte.

Chez nous, nous avons instauré un partenariat entre ce Conservatoire de sites et les collectivités locales, en particulier le Conseil général. Nous proposons que les terrains intéressants soient achetés par le Conseil général qui a la possibilité de préempter lorsque des terrains sont libérés, en particulier dans les zones calcaires, mais aussi dans les milieux périurbains où, pour garder une certaine diversité biologique, nous exerçons aussi ce droit de préemption. Ces milieux sont gérés par cette association qui, au-delà de ses permanents, possède un réseau important de personnes sensibles à l'environnement et qui interviennent ensuite.

Pour financer, nous versons à cette association un prorata en fonction des surfaces gérées par l'association, par le CSA. Nous versons également des moyens destinés directement au fonctionnement de l'association afin que ce qui est fait dans le domaine des milieux précieux, de type réserves naturelles, ne soit pas quelques îlots mais que nous le retrouvions ensuite dans les milieux un peu moins précieux et dans l'environnement du quotidien.

Permettez-moi d'ajouter quelques actions menées pour la biodiversité. Je ne les citerai pas toutes mais, pour les batraciens, nous avons procédé à l'inventaire sur l'ensemble des routes départementales. Vous savez tous que les batraciens vivent dans un endroit, vont pondre ailleurs et reviennent ensuite. Ces migrations entraînent des hécatombes sur les routes. Il se trouve que l'un des lieux le plus riche en passages de batraciens se situe dans mon canton -je suis élu dans un canton, petit territoire rural d'une vingtaine de communes-, et nous avons compté 10 000 passages de grenouilles et de crapauds. Les voitures n'arrivaient plus à circuler tellement il y avait d'animaux écrasés.

Dans un premier temps, nous avons mis en place des filets. Puis, nous avons passé des conventions avec des associations, notamment la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux.), puisqu'ils sont présents sur tout le territoire. Grâce aux filets, les grenouilles sont ramassées, identifiées, nous leur faisons traverser la route et elles sont relâchées de l'autre côté de la chaussée afin qu'elles puissent aller pondre dans l'étang. Nous avons pratiqué cette technique sur l'ensemble du département. La première fois que l'ami de ma fille est venu -il est normand-, lorsqu'il a vu les filets sur 500 mètres, il lui a demandé des explications. Il pensait qu'il s'agissait d'une plaisanterie !

Dans notre deuxième démarche, nous proposons qu'il y ait des mares du bon côté de la route pour accueillir les batraciens afin d'éviter qu'ils ne traversent. Mais il est difficile d'imposer à ces "bestioles" l'itinéraire que nous souhaiterions qu'elles empruntent ! Ce n'est pas aussi aisé que cela puisque certaines vont dans les deux sens !

Lorsque les animaux ne sont pas très précieux, ce n'est pas grave, mais lorsqu'il s'agit de crapauds verts, que ce sont quasiment les seuls exemplaires et qu'ils sont à la limite de l'aire naturelle de répartition, il faut les garder. Celui qui a fait l'étude a trouvé, par la suite, que ces crapauds se trouvent dans toutes les gravières. Il ne l'avait pas précisé au départ, mais simplement lorsque tous les éléments de protection avaient été installés !

Nous essayons de protéger ces animaux, même s'ils ne sont pas très beaux, car ils font partie de la biodiversité. Nous avons réfléchi à la façon de mettre en place des "crapauds-ducs". Dans mon secteur, je n'y ai pas été favorable. D'abord, c'est très onéreux, 2 millions, et ensuite nous pouvons ainsi contrôler les animaux qui passent et faire l'étude des évolutions annuelles. Je préfère payer tous les ans, et sur un mois, 20 000 francs pour les aider à traverser. C'est bien payé pour une association et

cela lui permet de vivre mieux. Pour arriver à 2 millions, l'équivalent du "crapaud-duc", nous pouvons payer un certain nombre d'années !

Les "crapauds-ducs", pour ceux qui ne connaissent pas, sont des canaux creusés sous la route. Mais il faut guider les grenouilles à l'aide de canalisations le long de la route pour les amener jusqu'au passage souterrain, ce qui n'est pas évident sur un talus en pente. Lorsque vous avez un seul passage sur dix mètres, ce n'est pas difficile, mais sur 500 mètres, il faut en creuser plusieurs et les amener à les emprunter. Mettre un panneau ne suffit pas pour les obliger à traverser !

Je vais vous donner également un autre exemple, pour vous montrer jusqu'où nous allons dans le domaine de la gestion de la biodiversité : le fauchage tardif le long des routes. En Alsace, comme ailleurs, nous avons une intensification des cultures prairiales. Jadis, il s'agissait de belles prairies, aujourd'hui c'est un peu plus "maïs", mais nous ne sommes pas les seuls. Le problème est que les espaces relictuels, pour la faune et la flore, ne sont pas très adaptés. Très souvent, le bas-côté et le talus sont les seuls espaces qui permettent encore à la faune sauvage de trouver des espaces refuges. Traditionnellement, dans un esprit bien ordonné comme nous l'avons en Alsace, nous fauchons. Mais, cela représente certains inconvénients. Si nous coupons trop rapidement, le cycle annuel de certaines plantes est anéanti, car les graines n'arrivent pas à maturité et nous interrompons le cycle de reproduction. C'est également vrai pour certains animaux, les oiseaux qui nichent à terre, les reptiles, etc.

Donc, nous avons décidé de faucher uniquement le long de la route, sur un petit passage de proximité, pour la sécurité, mais, pour le reste, nous ne le faisons que lorsque le cycle annuel de reproduction des plantes et des animaux est achevé. Nous avons mis en place ce système de fauchage tardif le long des routes sur la presque totalité du département, sauf pour les routes trop importantes. Accessoirement, cela permet de faire des économies sur l'entretien des routes, ce qui n'est pas négligeable. Nous utilisons moins d'herbicides et de pesticides. Nous avons une gestion plus raisonnée de tout cet ensemble.

La grande question posée est la suivante : lorsque vous laissez ces plantes jusqu'en octobre, vous avez autour toute la vie animale qui continue à se développer. Or, cette vie va se développer à proximité immédiate de la route, danger énorme pour ces mêmes animaux. Faut-il avoir un fauchage précoce qui éloigne les animaux de la route ou faut-il faire un fauchage tardif qui protège le milieu de vie des animaux mais qui les amène à se rapprocher de la route et les offre en pâture aux voitures qui passent ?

Nous avons fait une étude, à partir de l'impact des insectes sur les pare-chocs et les vitres des voitures pour voir ce qui était préférable : choisir entre le modèle ancien d'un fauchage large le long des routes ou celui, tardif, qui permet de laisser se développer la vie ? Cet exemple vous montre jusqu'où nous allons lorsque nous nous posons des questions. Certains pensent même que nous exagérons un peu !

J'en termine avec la biodiversité, mais elle est importante. Trop fréquemment, lorsque nous parlons d'environnement, nous oublions la nature, la biodiversité, le contact "charnel", "sensuel" avec l'environnement. L'environnement n'est pas que la pollution atmosphérique ou des sols, ce sont aussi des émotions que nous vivons, que nous transmettons et qui permettent à l'homme de rester autre chose qu'un ordinateur avec ses calculs. Je pense que, dans notre perception de l'environnement, nous devons garder cet aspect un peu mythique qu'est la biodiversité.

Le deuxième grand impact qui découle de la biodiversité est la question des paysages. Je vais la décliner en quelques points.

Le premier concerne les paysages, dans une région qui possède un aspect rural non négligeable, et tout ce qui tourne autour du remembrement. Je n'ai pas besoin de vous expliquer tous les saccages qui ont été commis par le passé et les répercutions que nous avons parfois aujourd'hui, en particulier avec des ravinements et aussi la destruction d'un certain nombre d'écosystèmes, en particulier avec les vergers. Dorénavant, tout ce qui est aménagement foncier passe d'abord par une étude environnementale sur les sites concernés.

Deuxièmement, nous imposons le respect des plantations, en particulier arboricoles.

Troisièmement, lorsque des plantations sont faites, nous les payons et, lorsqu'elles sont destinées à favoriser la biodiversité, le Conseil général les finance à 100 %. Nous finançons la totalité pour empêcher les réticences de la part des collectivités, en particulier des communes. Nous sommes très engagés et nous essayons d'imposer une nouvelle vision de l'aménagement foncier pour qu'il soit beaucoup moins destructeur, ce qui permet souvent d'avoir des améliorations paysagères mais aussi une meilleure gestion de l'eau, de surface et de profondeur.

Je n'évoque pas davantage l'arboriculture, car nous avons des contrats avec la Fédération des arboriculteurs, très puissante chez nous, pour essayer de remettre en place des arbres à haute tige. Par exemple, l'ouragan Lotard a été dévastateur pour beaucoup d'arbres fruitiers, et surtout pour ceux qui n'étaient pas entretenus et qui sont tombés à terre. Le Conseil général paye la moitié de tous les coûts de replantation des arbres, même pour les particuliers, pour tenter de garder cette biodiversité. Ce sont les arbres pour eux-mêmes, mais aussi en tant que supports de toute une vie. Je pense aux chardonnerets, aux papillons, aux machaons qui se pavanent sur ces arbres fruitiers !

Toujours concernant les paysages, nous avons les sorties d'exploitation auxquelles nous avons ajouté une contrainte puisque nous aidons les jeunes agriculteurs qui reconstruisent, en dehors de leur village, une exploitation agricole. La contrainte est fixée ainsi : Il faut mener une étude paysagère d'implantation, d'insertion paysagère de l'exploitation agricole, pour éviter d'avoir ces dénaturations, telles que nous les avons connues par le passé.

Les routes : Nous en construisons parce que nous en avons besoin, mais nous essayons de tenir compte -je reviendrai plus tard sur le transport en commun- des impacts et, en particulier, d'en avoir une utilisation la plus intelligente possible pour les paysages et les espaces parallèles aux routes. Nous gérons des croisements, avec le Conservatoire des sites, pour essayer de recréer des lieux de fixation d'espèces rares.

L'eau, l'assainissement : J'ai parlé tout à l'heure de la fragilité de la nappe phréatique. Nous avons beaucoup de points où la nappe phréatique est sérieusement polluée, notamment par les nitrates, par des infiltrations de type métaux lourds ou parfois de camions qui ont déversé. L'ensemble de la gestion des routes se fait avec des zones de rétention, de captage, qui permettent d'éviter la propagation des polluants, mais aussi avec la mise en place d'un certain nombre d'expériences. Lors d'épandage de boues de stations d'épuration, nous avons des contrats avec les universitaires pour qu'ils fassent le suivi de toutes les transformations de la qualité du sol. Le SATESA, le Service d'assistance technique aux stations d'épuration, devient un véritable centre de connaissance des eaux, de l'eau épurée et de l'eau distribuée.

Nous avons été l'un des sept départements pilotes pour essayer de faire une évaluation du patrimoine des réseaux d'eau potable, cela afin de gérer en amont pour éviter de répondre simplement par à-coups lorsque des problèmes surviennent. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, nous effectuons toujours un travail très en amont avec les agences de bassin. Chez nous, il s'agit de l'agence de bassin Rhin-Meuse et nous avons fixé des contraintes très convergentes. Nous avons un partenariat avec les agences de bassin, pour 150 millions d'euros de travaux sur cinq ans, pour l'assainissement et pour mettre en place une collecte et un traitement des eaux usées, conformes aux objectifs de qualité que nous avons dans les cours d'eau de notre département.

Vous avez certainement constaté une amélioration sensible de la qualité du Rhin depuis Tchernobyl et l'accident de Sandoz. Ce n'est pas dû à l'action du Conseil général, mais il faut dire que celui-ci, en essayant de mettre en place, sur l'ensemble des collectivités départementales du département, une action très prégnante dans le domaine de l'assainissement, a permis d'apporter son concours au regain de qualité de l'eau du Rhin. La qualité est telle qu'il paraît qu'on y trouve des crocodiles ! Du côté allemand, ils font la chasse aux crocodiles, cela devient très amusant. C'est le grand problème de la dispersion de ces animaux que les gens achètent dans un magasin et dont ils ne savent plus quoi faire ensuite. Je ne parle même pas des crapauds géants, vous connaissez tous ces histoires, mais cela devient catastrophique !

Dans le domaine des déchets, nous avons une participation importante de l'État pour la mise en place du schéma départemental d'élimination des ordures ménagères, mais aussi pour la création des centres d'incinération -n'est-ce pas, monsieur le Président Michel ELBEL-, avec, lorsque c'est possible,

la récupération de la chaleur. Nous avons mis en place dans tout le département un réseau de déchetteries avec les communautés de communes et un financement de l'ADEME -je vois que son Président est absent- qui, évidemment, ne donne pas suffisamment, surtout avec la révision à la baisse des subventions, qui a été dramatique. Cela méritait d'être stigmatisé, ce qui a été fait. Néanmoins, nous continuons à avoir un bon partenariat avec l'ADEME pour essayer de résoudre ces problèmes.

La région a, globalement, une politique tout à fait parallèle. Andrée, lorsque nous étions ensemble en région Alsace, nous n'avons jamais abandonné notre partenariat avec l'ADEME. Même lorsqu'on nous expliquait qu'il n'était plus nécessaire de faire des économies d'énergie, nous avons maintenu des fonds de maîtrise de l'énergie. Du temps de l'AFME, dont les anciens se souviennent, nous en avions un soit uniquement pour la région, soit cofinancé avec l'ADEME.

Avec le Conseil général du Bas-Rhin, nous avons mis en place ces déchetteries, mais aussi des incitations au tri sélectif. Au-delà des déchetteries, lorsque des associations ou des écoles ramassent du papier, pour chaque kilo, nous continuons de donner 10 centimes de franc, soit environ 0,02 euro. Cela permet d'inscrire dans la mémoire des jeunes qu'il est important de ramasser le papier et de le trier, tous ensemble. Cette expérience connaît toujours beaucoup de succès.

Nous pratiquons également le tri sélectif avec le financement d'installations importantes de compostage, avec tous les problèmes concernant les odeurs et l'analyse de ce compost parce que nous ne connaissons pas la qualité de ce qu'il en résulte. Nous avons aussi une action sur les anciennes décharges, car nous trouvons souvent des abcès de fixation de décharges sauvages. Lorsque ces décharges sont remises en état, le Conseil général finance la moitié des travaux nécessaires pour éviter leur multiplication et aussi leur pérennité.

J'en arrive à des sujets qui me paraissent plus importants et qui sortent de ce qu'a été notre action passée, même si ce n'est pas si mal pour une collectivité qui, a priori, n'a pas de compétences dans les domaines que je viens d'évoquer. Il n'existe pas de compétences en matière d'environnement pour le Conseil général, sauf des détails comme l'élaboration des schémas départementaux à l'immersion des ordures ménagères.

Voici quelques exemples de ce que nous faisons pour nous "amuser".

La politique des transports : Je vous disais que nous construisons encore des routes. Nous estimons que nous en avons encore besoin. En revanche, pour notre collectivité, les sommes sont à peu près équivalentes entre les routes nouvelles que nous réalisons et les autres formes d'engagements en direction du transport. Nous sommes engagés dans la réalisation du tramway à Strasbourg.

Si vous enlevez le versement transport, le reste que met la CUS n'est pas plus important que ce que verse le Conseil général pour le tramway. Ce n'est pas mal. Nous ne l'avons jamais dit, évidemment, puisque le tram c'est Strasbourg et les élus strasbourgeois, anciens et nouveaux, mais le Conseil général a versé autant qu'eux pour le réaliser.

Le tram-train : La grande question aujourd'hui est, bien sûr, le déplacement en ville, mais il est tout aussi important d'arriver en ville. Si vous arrivez en ville en voiture pour ensuite prendre le tram, vous avez tout de même la congestion à l'entrée de la ville et tous les problèmes liés à la pollution atmosphérique. Pour essayer de gérer cette question en amont, nous allons essayer, dans l'un des secteurs où nous avons aujourd'hui une voie SNCF, de mettre en place un tram-train. Le train dessert jusqu'à environ 30 kilomètres de Strasbourg et il pourra rouler sur les voies du tram en ville. Ce tram-train pourra circuler dans Strasbourg et dans la banlieue.

Nous avons un secteur où nous n'avons pas de rail, ni de train, c'est la partie ouest de Strasbourg. Nous avons une route nationale, la RN4, qui arrive dans Strasbourg, mais il n'existe pas de rails. C'est une route à trois voies, très accidentogène.

L'État a proposé et réalisé la réduction à deux voies et neutralisé quasiment une voie sur la longueur. Comme le Conseil général est gestionnaire du réseau 67, le réseau bus, nous avons neutralisé cette voie et nous avons réalisé une voie réservée aux bus, en milieu rural. Lorsque nous arrivons dans les communes rurales qui précèdent Strasbourg, où on passe à deux voies avec un feu rouge au milieu, vous avez toujours des files le matin et qui sont aussi longues qu'ici. Les bus passent

à côté et ils ont la priorité à l'entrée dans le village. Les bus passent en deux minutes alors que les voitures attendent une demi-heure. C'est une incitation qui fonctionne puisque nous avons eu une augmentation de 50 % de la fréquentation des bus.

Nous avons eu aussi des réactions des conducteurs de voiture. Je leur ai expliqué que cela ne changeait rien puisque le nombre de véhicules restait le même, mais au lieu d'être sur deux files, il n'y en avait plus qu'une seule. Cela a eu un impact psychologique puisque la fréquentation des bus a augmenté. Il est vrai que nous avons également renforcé leur fréquence.

Je me suis demandé s'il est possible d'inventer, à partir de cela, un système qui aille encore plus loin. Si, avec un tram, nous prenons les gens à 30 kilomètres de Strasbourg, cela permettrait d'éviter toutes ces attentes. Donc, nous avons lancé l'étude d'un tramway sur pneu, qui peut rouler sur la chaussée. Il est donc inutile de refaire toute l'infrastructure. Un tramway sur pneu enfonce moins les rails. Il roule sur les pneus et le rail ne sert que de guidage.

Nous allons tenter d'éviter les problèmes de Nancy, j'essaye de me faire réélire ! André ROSSINOT aussi a été réélu, malgré les problèmes !

Nous allons prendre en compte cette dimension et aller chercher les gens à trente kilomètres pour les ramener dans Strasbourg avec une connexion immédiate sur le réseau strasbourgeois, comportant des face-à-face pour que les échanges puissent se faire et que toute la partie strasbourgeoise soit couverte.

C'est un projet qui revient à 1 milliard de francs. Excusez-moi, je suis impardonnable de parler encore en francs ! Ce réseau sera réalisé avec des parkings relais pour faire en sorte de desservir toute une région. Il ne suffit plus de réfléchir en termes de réseaux de déplacement, mais en aménagement du territoire. Depuis six mois, nous avons réalisé un travail d'étude de l'aménagement du territoire à partir de cette réflexion, puisque les gens iront dans les deux sens.

Je vous ai apporté le document synthétique que nous avons réalisé sur l'aménagement du territoire à partir des transports collectifs, car ils deviennent un levier d'aménagement du territoire et de réflexion, accessoirement, sur le développement durable.

Nous avons 400 kilomètres de pistes cyclables en site propre, pour la promenade et le plein air, mais aussi pour les déplacements au quotidien ! Il ne faut pas oublier que rouler à bicyclette peut éviter de prendre la voiture.

Nous avons aménagé également des parkings de covoiturage près des points où les personnes peuvent se rassembler pour se rendre à Strasbourg. A chaque montée d'autoroute, nous mettons en place ces parkings où les personnes peuvent laisser leur voiture dans des conditions correctes. Nous finançons deux associations qui favorisent ce covoiturage. Ce sont des éléments relais avec les autres partenaires. Avec le Minitel et les appels téléphoniques, nous n'avons pas de raison de ne pas fonctionner ainsi. Il existe également des subventions pour les parkings multi-modaux, mais nous changeons déjà d'échelle.

Dans le domaine de l'air, nous avons réalisé, entre autres, Airparif au niveau de l'ASPA. Tu as bien voulu, monsieur le Président, dire que j'ai commis quelques méfaits dans ce domaine ! Nous nous sommes battus du temps où l'État voulait encore avoir la main mise sur ces réseaux.

Hier, une journaliste de M6 me demandait de répéter ce qui s'était passé à l'époque avec la radioactivité. En Alsace, nous avions mis en place un réseau de surveillance de celle-ci. A l'époque, c'était inconcevable que ce soit réalisé par une collectivité locale, car cela appartenait au domaine de l'État, mais nous l'avons pourtant fait. L'État nous avait fait des propositions mirifiques pour l'effectuer à notre place et, malgré la lettre de Rocard, nous l'avons réalisé tout de même.

Nous avons également mis en place un carottage sur l'ensemble de l'Alsace pour voir les effets de Tchernobyl, ce qui nous permet de savoir aujourd'hui ce qui s'était passé à l'époque. Nous ne sommes pas obligés de faire des simulations puisque nous avons les chiffres de la pollution des sols, suite au passage du nuage de Tchernobyl.

Cela nous a permis de faire des évaluations de la radioactivité sur les différents sites au moment du passage. En effet, nous avions des conséquences très différentes d'un endroit à un autre, en fonction des précipitations au moment du passage du nuage. Certains points avaient été très "lessivés" par des pluies importantes et les U-topes (?) avaient été précipités au sol avec des radioactivités très différentes d'un endroit à l'autre, avec des différences de facteur de un à dix. Dans d'autres pays, nous étions à la limite où il fallait interdire la consommation du lait par les nourrissons. En France, il n'existait pas de normes. Cela ne posait pas de problème, et nous avons pu continuer tranquillement à en boire !

Cela nous avait semblé important pour nous, collectivité, de mettre en place ce dispositif. Nous l'avons cofinancé et nous continuons à le faire, sans que cela empêche quiconque de dormir. En revanche, cela nous donne un moyen de savoir que, à côté du contrôle officiel, il existe une partie de démocratie qui peut fonctionner un peu mieux.

Dans le domaine de l'air, nous avons un ensemble d'actions pour essayer de limiter les émissions et les contraintes, en particulier pour les odeurs. Nous avions mis en place une politique pour installer des "renifleurs" afin de savoir d'où venaient les difficultés et ensuite travailler avec les entreprises pour réduire les nuisances olfactives. Il n'existe pas que les nuisances sanitaires, mais aussi celles qui empêchent les gens de dormir ou leur donne des difficultés à vivre. Nous avons également beaucoup travaillé sur ce thème.

Nous sommes entrés maintenant dans la gestion anticipative. Nous avons fait, entre l'Alsace, la partie strasbourgeoise et l'Ortenau -la partie voisine du côté allemand-, un inventaire des émissions de polluants, des rejets dans l'air, pour essayer de gérer toutes ces contraintes en amont.

Je vais parler maintenant d'économie et nous entrons vraiment dans le sujet intéressant, mais je crois qu'il fallait passer par cette partie en amont.

L'éducation est le fond du dossier. Il ne s'agit pas de faire de l'environnement pour les petits oiseaux et les brindilles, mais bien sûr de concevoir l'ensemble du projet.

Nous mettons actuellement en place, sur tout le Bas-Rhin, une politique de territorialisation de notre action qui passe par un conventionnement avec les collectivités locales, les communes et l'intercommunalité. Nous prévoyons une territorialisation de l'action du Conseil général avec, dans chaque pays ou dans chaque arrondissement, un ensemble de services diversifiés employant entre cinquante et cent personnes sur l'ensemble des sites. Nous gérerons au plus près, avec les communes et les intercommunalités, par des partenariats financiers, d'objectifs, des contrats de développement dans lesquels se trouvent les projets et les politiques des collectivités -les communes et l'intercommunalité-, mais où le Conseil général lui-même fait partager ses propres projets, à la réalisation des bâtiments communaux ou intercommunaux, voire les faire pour eux, mais aussi la mise en place de partenariats entre les communautés de communes. Les Parisiens ne savent peut-être pas ce que sont les communautés de communes. Ce sont des regroupements de communes, comme des communautés urbaines, mais à une taille plus réduite.

A partir de chartes que nous élaborons et que nous leur finançons, nous essayons de voir quels sont les axes de travail qui doivent se dégager. Ces communautés de communes se juxtaposent. Nous avons déjà beaucoup progressé car, au lieu d'avoir des zones d'activités communales où chaque commune fait sa zone en faisant autant que possible concurrence à la zone voisine et du dumping pour les entreprises qui réalisent au moindre coût, nous avons proposé de garder les zones intercommunales que le Conseil général accepte de cofinancer.

Sur l'ensemble du territoire départemental, plutôt que de multiplier les zones, d'avoir une banalisation d'une grande partie de notre territoire, il est préférable de faire quelques grandes zones avec les contraintes suivantes : Nous demandons aux communes de partager avec leurs voisins la taxe professionnelle qu'elles perçoivent.

Ainsi, nous demandons à la communauté de communes qui implante une zone d'activités de partager cette taxe avec les autres secteurs intercommunaux avoisinants. Tout le sud du département, qui représente sept cantons, s'est mis d'accord pour réaliser une grande zone et répartir la TP sur ces sept cantons. S'ils font cela et s'ils rajoutent une deuxième contrainte, celle de l'environnement, avec

une gestion du paysage, des rejets d'eau et d'un développement un peu plus durable, alors le Conseil général leur versera 75 % d'aide, dont 40 % de subventions, au lieu des 50 % d'avances remboursables.

Pour une zone d'environ 100 hectares, cela représente une aide de l'ordre de 60 millions de francs. Lorsque nous disons à un élu que nous mettons sur la table une telle somme, il s'assied en face de nous et nous pouvons alors discuter. Une zone est actuellement prévue à Dambach-la-Ville -que certains connaissent bien, n'est-ce pas, monsieur le Président-Directeur général ?-, avec la demande de tenir compte de l'ensemble des impacts voulus. De plus, c'est un OPAC départemental qui réalisera la zone.

Nous sommes très présents sur ce secteur pour moins banaliser, pour avoir une exigence paysagère et sur les types de projets, pour ne pas avoir deux emplois par hectare mais une valeur ajoutée tenant compte des enjeux.

Pour l'ensemble de l'économie, nous avons une implication de plus en plus forte dans le domaine HQE. Pour tenter d'aller plus loin, nous avons débuté avec un collège en ayant une démarche plus avancée pour essayer de tenir compte du chauffage, des matériaux employés et des énergies renouvelables.

Je termine par ce qui me semble le plus important : l'éducation par laquelle nous passons pour essayer de changer les mentalités. L'action se dirige vers le grand public. Nous émettons un certain nombre de dépliants, dont vous en avez quelques-uns ici, avec des politiques de plantation de haies et le maintien de celles-ci lorsque nous faisons des remembrements. Ce n'est pas toujours bien vu, mais je pense que cela s'améliorera doucement.

Nous produisons des documents pour sensibiliser à quelques animaux. Actuellement, se tient à Strasbourg la Foire européenne et nous avons mis sur notre stand des dépliants sur la fouine. J'étais présent lors de l'inauguration et je me suis fait "harponner" par une dame à cause de ce document. Ce qui l'intéressait, elle, c'était comment s'en débarrasser ! La fouine est un animal protégé et il faut savoir comment la capturer et la transporter ailleurs sans l'éliminer. Nous essayons d'expliquer que la biodiversité n'est pas une chose anodine et que la fouine peut aussi avoir un intérêt dans l'environnement.

Nous avons également des réseaux de sensibilisation avec, en particulier en Alsace, l'existence de beaucoup d'associations et surtout l'association fédérative "Alsace Nature", mais également "ARIENA", l'Association régionale d'initiation à l'environnement et à la nature. C'est une fédération de toutes ces associations qui concourent à la connaissance et à la sensibilisation sur l'environnement. Elle fédère tous les CIN, les Centres d'initiation à la nature, pour lesquels le Conseil général a passé une convention de cofinancement du fonctionnement de l'ensemble, avec aussi, bien sûr, le travail transfrontalier.

Nous, nous arrêtons au Rhin et, de l'autre côté, nous avons l'Allemagne. Pour agir au-delà du Rhin, pour servir les milieux naturels, que se soit dans le domaine de l'air, de l'eau ou de la continuité des biosystèmes, nous traversons et nous tentons d'avoir des projets transfrontaliers que nous réalisons dans le cadre des projets Interec. Tout ce qui se fait dans le domaine Interec est financé par le Conseil général qui, quelques années plus tard, se fait rembourser par Bruxelles.

Nous sommes partis de la protection des espèces, nous sommes passés par la prise en compte des espaces et des biosystèmes, pour aller ensuite vers la dimension régionale de la protection de l'environnement avec, en particulier, le transport des polluants pour arriver enfin à une conception qui intègre la dimension de l'homme dans un développement qui, de plus en plus, doit être durable.

C'est pourquoi nous lançons les 3, 4 et 5 octobre, à Strasbourg, un colloque, les premières assises sur l'effet de serre. En effet, je crois que, plus que jamais, ce sont les collectivités qui peuvent faire bouger. Nombreux ici sont ceux qui ont participé à Johannesburg. J'étais déjà convaincu lorsque je suis parti que les collectivités avaient un rôle majeur et j'en suis encore plus convaincu aujourd'hui. Ce n'est pas au niveau des États que cela changera, mais principalement par ce que font les collectivités, avec les citoyens et les associations. Ce sera l'objet de la conférence de tout à l'heure.

Merci.

Débat

M. François GOURDON : Merci, monsieur le Président. Avant cette conférence de presse sur les enjeux du climat, il nous reste une petite demi-heure pour des questions.

Vous avez présenté un vaste programme et j'ai une question à vous poser : Envisagez-vous de concrétiser tout ceci et avancez-vous sur un Agenda 21 du département ?

M. Philippe RICHERT : Nous n'avons pas d'Agenda 21. Le but, et c'est la nouvelle dimension, est de nous organiser autour de l'objectif de l'Agenda 21. La matière est là, en grande partie. C'est la démarche qui doit être celle des collectivités et c'est ce qui va donner un nouveau levier.

C'est pourquoi nous organisons ces assises. La sensibilité existe pour beaucoup, mais il faut réfléchir autrement, donner d'autres perspectives et nous pourrons alors faire beaucoup plus. Nous devons également essayer de trouver, d'imaginer de nouveaux thermomètres à la pollution atmosphérique. Lorsqu'on disait que Strasbourg était la ville la plus polluée de France, c'était faux, mais simplement, nous étions les seuls à mesurer la pollution, notamment ANOX et autres. Tant que les thermomètres n'existent pas, nous ignorons ce qui se passe.

Pour les rejets des CO_2 et autres gaz à effet de serre, nous n'avons pas aujourd'hui de cadastre de ces émissions, pas de connaissance précise sur ce qui se déroule sur le terrain. Nous devons proposer, en Alsace, dans le Bas-Rhin, mais sur d'autres territoires français aussi, la connaissance précise de ce qui se passe avec les émissions de gaz à effet de serre, afin que nous puissions le mesurer. Si nous proposons uniquement des actions sans savoir d'où nous partons et vers où nous allons, l'évaluation est très difficile. Il faut avoir un suivi.

Je propose de donner ce cadre que nous n'avons pas aujourd'hui. Celui-ci est le nouvel enjeu de ceux qui ont un intérêt et qui partagent les ambitions que nous avons tous, sinon nous ne serions pas là.

Je n'ai pas parlé des cigognes, mais je ne le ferai que si vous le souhaitez. S'il nous reste un peu de temps, j'en parlerai, car c'est amusant. C'est symptomatique de la démarche ancienne de l'environnement : Il faut sauver les cigognes. La démarche première était de dire que, pour les sauver, nous essayerions de les garder, de les reproduire. Nous les avons reproduites, cela fonctionne bien. Nous en avons de plus en plus et en plus grand nombre qu'à l'époque.

Ensuite, nous avons pensé qu'il serait souhaitable d'avoir également les endroits dans lesquels les cigognes peuvent se nourrir. C'est un peu la même histoire avec les coqs de bruyère. Il nous en reste très peu. L'Allemagne a fait de la réintroduction de coqs de bruyère, ce qui est inutile si nous ne mettons pas à leur disposition des milieux leur permettant de vivre. Éliminer tous les prédateurs uniquement pour qu'une seule espèce puisse continuer à vivre n'est pas un objectif en soi. L'idéal serait que l'espèce puisse vivre naturellement, plutôt que de pratiquer l'élevage hors sol de coqs de bruyère, tout comme se pratique l'élevage de sangliers. Souvent, chez nous, les forêts sont de l'élevage hors sol pour les chasseurs. Nous devons favoriser une certaine approche.

M. CHIRER a réalisé des études sur les cigognes au temps où personnes ne s'y intéressait, et maintenant nous possédons une véritable mémoire vivante. Avec le P^r LE MAHAUT, nous utilisons l'informatique afin de garder l'ensemble des informations pour suivre les cigognes avec les balises Argos, dont vous avez entendu parler ces derniers temps. Nous avons quelques difficultés pour capturer les cigognes et leur mettre les balises Argos. Nous essayons de les capturer sur les décharges où elles sont nombreuses, comme les mouettes.

Mme Martine KIS, *"Le Courrier des maires et des élus"* : Le département a une compétence phare : la compétence sociale. Vous n'avez pas évoqué l'intégration de cette dimension dans le développement durable. Vous avez beaucoup parlé de nature, de paysages, un peu d'économie, mais pas du tout de social, ce qui m'étonne pour le développement durable.

M. Philippe RICHERT : Tout à fait, vous avez entièrement raison.

Le premier élément est que l'environnement, c'est la qualité de vie et qu'elle doit être offerte à l'ensemble de nos concitoyens, y compris les plus fragiles. Bien sûr, ce sont des choses à partager, même dans le domaine du social.

Le deuxième, au-delà de ce propos de principe de dire que la nature doit être partagée, ainsi que la qualité de vie au sens le plus large, est dans la réalisation des équipements, de façon globale, la qualité paysagère et le milieu de vie urbain dans lequel une grande partie de nos concitoyens se retrouvent. Il est vrai que, dans le domaine de la gestion de l'APA, il n'existe pas de ligne spécifique d'environnement ou de développement durable, sauf que, pour les maisons de retraite, les bâtiments, la notion de développement durable doit aujourd'hui être intégrée.

Je voudrais ajouter un point que Corinne BURY m'a signalé précédemment. Je n'en ai pas parlé parce que cela venait dans le droit fil. En 1990, nous avions réalisé une charte de l'environnement, ce qui se rapproche un peu de l'Agenda 21. Nous avons essayé de faire un document dans lequel nous déclinions l'ensemble de la démarche qui prend en compte les trois pôles : social, environnemental-qualité de vie et économie pour voir comment nous pouvions nous placer. Il est vrai que certains domaines sont plus faciles à prendre en compte que d'autres. La déclinaison du social, aujourd'hui, dans l'intégration du développement durable, n'est pas prise en compte de la même façon.

Nous avons, en tant que Conseil général, une part très importante pour le social dans ce que nous faisons. Le social s'intègre dans le développement durable en tant que tel. Si une société se développe sans attacher l'importance nécessaire à la part sociale, c'est une société qui est bancale. Nous avons une évolution très forte -je pourrai indiquer les chiffres si vous le voulez- de la prise en compte du domaine social au sein du Conseil général ces dernières années.

Nous avons, par exemple, multiplié par cinq le nombre de places pour les personnes handicapées dans notre société. Dans le département, nous avons humanisé 5 000 lits de maisons de retraite. Je ne vais pas citer davantage de chiffres, mais il est vrai que la partie sociale est un élément de tout premier plan. En particulier, dans le milieu urbain, il est évident que l'importance accordée à la réhabilitation du logement social est de tout premier plan. Il doit être conçu, aujourd'hui, non pas comme étant un lieu pour recueillir les gens, mais un lieu de vie qui doit trouver sa qualité, et c'est une autre façon d'y répondre.

Nous avons trois structures dans le Bas-Rhin, sous la responsabilité du Conseil général, qui s'occupent du logement social. Elles sont devenues maintenant convergentes, avec une politique incitative et presque agressive dans le domaine du logement social en direction des communes. Nous avons des secteurs où les communes ne souhaitent pas du tout faire de logement social, je ne vais pas vous faire un dessin. Avec un partenariat de plus en plus fort, le logement social devient un élément de la politique d'ensemble du Conseil général, dans son partenariat avec les communes.

Dans ce logement social, bien entendu, il y a le souci paysager, de la qualité de vie, de la nuisance sonore, de la gestion individualisée, par exemple, des flux énergétiques et de placer des compteurs individualisés pour l'eau, l'énergie, etc. Nous mettons cela en place, nous le faisons, avec une volonté très forte.

A l'occasion de la Foire européenne de Strasbourg, le Conseil général a organisé une journée particulière durant laquelle il a présenté cette politique convergente entre les trois structures qui, aujourd'hui, sont porteuses du logement social dans le département du Bas-Rhin, avec une partie beaucoup plus incitative que ce que nous avions jusqu'à présent. Il est pris davantage en compte la qualité de l'environnement dans le bâti, mais avec aussi l'attente de ceux qui vivent dans ces logements.

Si, à Strasbourg, nous envisageons de créer davantage de lien social, de trouver plus de quiétude, d'avoir moins de dégradations au quotidien et de retrouver de l'espace vert dans la ville, c'est une qualité de l'environnement qui est valorisée, mais qui a des répercussions sociales de tout premier plan. Les quartiers difficiles de Strasbourg, c'est en grande partie du social mais c'est par la construction, le bâti, l'aménagement urbain que nous le réalisons.

M. François GOURDON : Merci d'avoir complété ce point. Nous pouvons peut-être prendre plusieurs questions en même temps ?

Mme Françoise DUCHEZEAU, *Déléguée générale à l'écologie urbaine et au développement durable (RATP)* : Merci. Je crois que nous avons eu la démonstration de ce qu'une collectivité territoriale peut faire, en fédérant des actions, pour optimiser une gestion des ressources.

J'aurais tendance à demander au pouvoir du Conseil général du Bas-Rhin, ce qu'il attend aujourd'hui -après toutes ces marges d'autonomie qu'il s'est données- d'une nouvelle étape de décentralisation et aussi du ministère du Développement durable.

M. Layashi YAKER, *Ambassadeur* : Monsieur le Président du Conseil général, j'ai été impressionné par le caractère pratique de vos approches et nous avons là un modèle pour les collectivités territoriales, non seulement en France mais également dans le monde.

Ce catalogue d'actions, que vous avez si précisément décrites, pourrait donner lieu à ce que l'on appelle des "coopérations décentralisées". Je voudrais mentionner la dimension Nord-Sud et, en particulier, la coopération qui pourrait être organisée, à votre initiative, avec des départements algériens. Des initiatives ont été prises par certains départements français, je pourrai citer le Var, les départements bretons, la région de la Gironde et les Hauts-de-Seine. Du fait que Strasbourg a une vocation internationale très importante, il serait souhaitable que nous prenions, avec le Comité 21, cette initiative de rétablissement de rapports entre le département du Bas-Rhin et certains départements du sud de la Méditerranée. Il n'y a pas que sur les cigognes que nous pourrions coopérer !

Si vous pouviez envisager une telle initiative, ce serait bien.

J'étendrai cela au domaine parlementaire, ayant été moi-même membre du Conseil de l'Union interparlementaire mondiale. Je pense que les parlements ne font pas suffisamment pour la promotion dans ces domaines du développement durable. Des coopérations pourraient aussi s'établir, Nord-Nord-Sud, Sud-Sud, Sud-Nord. Vous pourriez organiser des rencontres et initier des coopérations dans le cadre du principe que l'environnement est un problème global et pas seulement personnel, individuel, local.

Vous avez vu à Johannesburg -j'étais l'un des organisateurs de la conférence de Rio- que je suis très impliqué dans ces problématiques. Il existe une série de faits qui, au travers de votre immense expérience, de votre action et de vos propositions, pourraient être très utiles à la promotion du développement durable.

M. Philippe RICHERT : Merci infiniment. Je vais répondre tout d'abord à la deuxième question, puis revenir à la première.

J'ai été incomplet dans ma présentation, monsieur le Président de l'ADEME, n'est-ce pas ? J'avais déjà relevé votre absence, monsieur le Président ! Cela ne t'étonne pas !

Monsieur l'Ambassadeur, tout cela pour dire que j'ai été incomplet et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. C'est un point très important.

Évidement, les collectivités, notamment les départements, n'ont pas comme vocation première de faire de la coopération décentralisée, mais c'est incontournable et indispensable. Nous le faisons depuis maintenant cinq ans avec une région de la Pologne, la Silésie, Catolitché. Des personnes de chez nous sont en Silésie pour faire cette coopération.

Nous l'avons engagée depuis deux ans avec une région de Madagascar, Majunga, où nous avons envoyé des gens de chez nous travailler dans le domaine de l'assainissement, sur les problèmes sanitaires, mais également sur les problèmes d'éducation et notamment des lectures publiques, ce qui relève un peu de nos compétences. Nous allons concrétiser un partenariat qui va plus loin, mais avec quelques difficultés puisque les événements récents nous ont un peu ralentis. Néanmoins, nous continuons.

Le troisième pays que nous avons vu, c'est l'Algérie. J'ai eu une réunion avec le Consul général d'Algérie à Strasbourg, et je lui ai demandé de bien vouloir essayer de trouver la région avec laquelle nous pourrions travailler. Il m'a donné un certain nombre de pistes. Je continue à dire que c'est très bon pour tout le monde de pouvoir travailler ensemble, et plus particulièrement avec l'Algérie avec

laquelle nous avons des liens très anciens. Tout ce que nous pourrons faire pour que les jeunes de chez nous retrouvent leurs racines et puissent travailler avec elles ne peut qu'aller dans le bon sens.

Nous avons encore deux ou trois autres pays en piste. Nous resterons sans doute à cinq car nous ne pouvons pas nous multiplier à l'excès. Je souhaite que les choses soient faites sérieusement et de façon approfondie. Tout cela est bien engagé, en particulier avec la partie nord de l'Algérie, à gauche ! Je n'ai plus le nom de la ville qu'on m'avait indiqué !

Hier, j'ai eu un contact avec l'un de ceux qui, en Alsace, travaillent beaucoup sur ce sujet, le directeur général de GROUPAMA. Il m'interrogeait pour savoir comment travailler ensemble puisque l'année prochaine sera l'année de l'Algérie. Nous souhaitons aller plus loin dans ce domaine, et le département sera présent.

Pour revenir à la question de la décentralisation, schématiquement, pour aller plus loin dans le développement durable, le ministère doit être fort. Lorsque j'entends que nous avons une réduction de 40 % des crédits de l'ADEME, ce n'est pas nécessairement ce qui nous permettra de faire davantage de développement durable ! A l'époque, ce sont ceux qui ont fait la promotion du principe de la TGAP qui se sont trompés. Je leur avais déjà expliqué qu'ils commettaient une erreur, mais ils ne voulaient pas me croire. Aujourd'hui, nous en avons la concrétisation directe. Ils auraient mieux fait de laisser la répartition des différentes taxes parafiscales. Nous aurions eu une certaine pérennité, et l'État aurait toujours pu rajouter. Lorsque l'État est volontaire, il a toujours la possibilité de rajouter des crédits.

Je crois que le fait de répartir, pour l'environnement, les crédits d'environnement, est formateur pour l'esprit. Les gens qui polluent doivent payer. Nous devons avoir, au niveau de l'État, une politique volontariste dans le domaine du développement durable.

Pour aller plus loin, il faut décentraliser. Il faut laisser des initiatives aux collectivités. Elles savent faire, nous l'avons vu. Le temps est passé où les collectivités voulaient davantage de compétences, parce que c'était un moyen d'exercer et d'exprimer leur pouvoir. Ce temps est révolu. Il faut voir comment être plus efficace dans ce que nous faisons. Nous constatons bien que, dans beaucoup de domaines, cela se joue au niveau territorial. Je proposais déjà, à l'époque, une décentralisation de l'ADEME et de confier ses moyens aux collectivités, y compris les moyens humains. Tout le monde n'était pas d'accord, en particulier à l'ADEME, mais cela ne m'aurait pas dérangé.

Je crois que nous sommes en mesure de le faire, ainsi que dans un certain nombre d'autres domaines. Nous pouvons aller beaucoup plus loin que ce que nous avons fait jusqu'à présent. Il faut essayer de territorialiser.

L'Alsace a ceci de particulier : C'est une région bi-départementale. A partir du moment où nous mettons nos services plus proches du terrain, où nous les territorialisons, où nous faisons des partenariats locaux, chaque fois, par contrats, avec tous ceux qui sont présents, est-ce que des deux départements nous ne pouvons pas en faire un seul ? Et, au lieu d'avoir deux Conseils généraux, en avoir un unique ? Cela nous permettrait de supprimer le Longraben (?), ce fossé entre les deux départements. Nous nous chamaillons sans cesse entre les Hauts-Rhinois et les Bas-Rhinois !

Le deuxième avantage seraient que nous ferions des économies d'échelle dans un certain nombre de domaines. Faut-il deux laboratoires vétérinaires ? Faut-il deux instances de promotion économique ? Nous pourrions le faire également pour la prévision des crues. Nous pourrions tous y gagner. Cela donnerait beaucoup plus de poids politique à la décentralisation. Nous aurions plus de moyens, de cohérence. Nous serions plus forts politiquement et nous aurions un tout autre rapport de force avec l'État, dans le cadre de nos travaux à venir.

Voilà ce que j'ai proposé récemment. Beaucoup de gens sont sensibles à cette question. L'Alsace s'exprimerait de façon plus forte, non pas dans la volonté de "faire de la gonflette", mais pour être plus efficace. Je suis prêt à prendre des compétences. Nous en avons demandé un certain nombre et nous pouvons continuer !

Mme Andrée BUCHMANN, *Europe et Environnement* : J'ai un commentaire et une question. Je voudrais remercier monsieur RICHERT d'avoir fait une présentation très écologiste et très

environnementaliste. L'aspect important est qu'il faut y réfléchir également lorsque nous parlons des transferts.

Tu l'as signalé à plusieurs reprises, c'est le monde associatif qui est particulièrement dynamique, que ce soit pour les propositions, la gestion et aussi la contestation. Il est impossible de penser "développement durable" et "coopération Nord-Sud" si cet aspect n'est pas pris en considération. Plaquer des idées qui ont été réalisées dans le Sud, alors qu'il n'existe pas de réseaux associatifs particulièrement dynamiques, c'est voué à l'échec.

Je partage avec toi le fait que deux choses importantes sont sorties de Johannesburg, mais elles ne sont pas encore dans les tablettes : d'une part, la grande implication des collectivités locales et territoriales -que ce soit à Johannesburg ou pour la suite- dans la mise en œuvre de tout ce qui est lié au développement durable. D'autre part, le deuxième aspect –que tu as cité incidemment- est qu'il existe une forte demande, de la part du président de la République et des ONG, que la dimension culturelle soit beaucoup plus prégnante au niveau international et aussi la volonté de rajouter un quatrième pilier, celui de la culture et de la linguistique. La diversité biologique est importante, mais la diversité des cultures, des langues et des peuples doit être aussi maintenue. Mais, tu es d'accord avec ce point puisque tu l'as dit de façon implicite.

M. François GOURDON : Je suis tout à fait d'accord pour rajouter la culture en quatrième pôle. Nous l'avons entendu à plusieurs reprises dans de nombreuses interventions. Beaucoup de dirigeants de collectivités nous disent que la culture est fondamentale.

M. Philippe RICHERT : Je ressens que nous devons organiser autrement notre démarche. J'essaye de le faire chez moi. Nous avons toujours plaisir à parler de ce que nous faisons en essayant de dire que ce n'est pas trop mauvais, bien entendu ! Mais, nous essayons, au-delà de la volonté de dire que nous sommes exemplaires, d'organiser la réflexion autour de la question du développement durable.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui compte ? Ce que nous avons à faire, c'est que les gens soient heureux sans compromettre l'avenir. C'est cela la politique, c'est l'objectif au-delà de tous les discours.

Or, rendre les gens heureux, c'est compliqué. Au Conseil général, lors du grand débat sur l'aménagement du territoire qui va avoir lieu dans quelques semaines, nous avons changé la procédure. Nous regardons chaque domaine, le sport, les routes, l'équipement et nous sommes soucieux que ce soit équilibré.

Nous avons changé ! Nous avons fait quatre ateliers, et ce ne sont pas des commissions ! Ces ateliers sont composés pour moitié des élus et pour moitié des services. Chacun a le droit à la parole. Nous sortons de l'idée que les élus savent et non les services. Ils participent de la même façon. Ce sont des citoyens comme tous les autres et, en même temps, ils sont impliqués.

Ensuite, plutôt que de décliner ces ateliers de façon thématique, nous avons décidé de faire les ateliers suivants :

– Atelier 1 : l'épanouissement de l'homme. Je peux vous dire que les premières réunions étaient sympas !

– Atelier 2 : la solidarité entre les hommes.

– Atelier 3 : le développement du territoire.

– Atelier 4 : l'équilibre des territoires.

Cela change tout dans la vision du travail que nous avons à faire dans une collectivité. Je ne sais pas ce qu'il en résultera.

M. François GOURDON : Merci, monsieur Richert. Je vous remercie d'être venu nous présenter l'action d'une collectivité assez exemplaire.

Vous faites un bon travail, j'espère que nous déboucherons sur de la coopération avec M. YAKER, qui est aussi président du Comité 21 algérien. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs

reprises et je serais heureux que toute l'expérience française puisse, petit à petit, être complétée par l'expérience étrangère et faire quelque chose de positif.

M. Philippe RICHERT : Il a dit "assez exemplaire", pourquoi pas "parfaitement exemplaire" ?

M. François GOURDON : Mais d'autres régions sont présentes et elles sont également adhérentes !

Je vous annonce que nous allons commencer la conférence de presse sur la présentation des premières Assises internationales pour maîtriser l'effet de serre. Si vous le souhaitez, vous pouvez rester une trentaine de minutes. Nous accueillerons le Président Paul GIRAUD, sénateur et président d'Idéal, le D^{r} Jean-Louis ETIENNE, Philippe RICHERT, Pierre RADANNE, président de l'ADEME. Vous êtes les bienvenus.

Rendez-vous le 1er octobre dans une salle du ministère de l'Environnement pour notre Assemblée générale. Nous aurons la présence de la Secrétaire d'État au développement durable, Tokia Saïfi.

***